

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
2021 79**

ROUTE BARREE
Rue de la Liberté
Du 17 janvier 2022 au 11 mars 2022 (8 semaines)

Le Maire de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Considérant que la rue de la Liberté doit être barrée en raison de travaux d'établissement de réseau d'eau potable effectués par l'Entreprise LAURIERE TP (Centre de travaux CASTELLO Tonnay-Charente) 4 rue du Lagut 24400 SAINT FRONT DE PRADOUX pour EAU 17, 131 cours Genet 17100 SAINTES.

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue de la Liberté sera barrée du 17 janvier 2022 au 11 mars 2022 (8 semaines).

ARTICLE 2 : Une déviation (dont plan joint à l'arrêté) sera mise en place par l'entreprise LAURIERE TP.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de NIEUL LES SAINTES.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Mr. le Maire de la commune de NIEUL LES SAINTES, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT PORCHAIRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nieul lès Saintes
Le 06 décembre 2021

P/Le Maire,
L'adjoint au Maire
par délégation

Patrick CHALMETTE



Article 79



- DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE (*)
- DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE (*)

- VALANT DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE(*)
- NE VALANT PAS DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE(*)
- VALANT DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION(*)
- NE VALANT PAS DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION(*)

1 - MAÎTRE D'OUVRAGE / BÉNÉFICIAIRE

Nom, prénom ou raison sociale : EAU17
 Adresse : 131 Cours Genet 17100 SAINTES
 Nom du responsable des travaux : GALLEGO Pierrick
 Email : Pierrick.gallego@eau17.fr
 N° de téléphone (fixe ou portable) : 05 46 92 72 75 N° de Fax :

2 - DEMANDEUR (si le demandeur est autre que le Maître d'Ouvrage)

Nom, prénom ou raison sociale : LAURIERE TP (Centre de travaux CASTELLO Tonnay-Charente)
 Adresse : 4 rue de Lagut, 2400 SAINT FRONT DE PRADOUX
 Nom du responsable des travaux : FAYE Julien Email : faye.lauriere@groupe-lauriere.com
 N° de téléphone (fixe ou portable) : 06 82 86 93 41 N° de Fax :

3 - MOTIF DE LA DEMANDE(*)

- Etablissement de réseau
 Eau potable ~~Electricité BT MT HTA~~ ~~Gaz~~ Assainissement « eaux pluviales »
 Télécommunication ~~Eclairage public~~ ~~Assainissement « eaux usées »~~
 Autres : _____
- Etablissement de branchement
 Eau ~~Electricité~~ ~~Gaz~~ Assainissement « eaux pluviales » Assainissement « eaux usées »
 Télécommunication Autres : _____
- Distributeurs de carburants
- Création d'un accès au domaine public Modification d'un accès existant
- Autres : _____

Demande faisant suite à l'autorisation d'urbanisme :

Référence de la demande : _____ Date de la demande _____

4 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse : Rue de la Liberté
 Lieu-dit : _____ Commune : Nieul-les-Saintes
 Route départementale n° : 127 ■ En agglomération hors agglomération

5 - ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Nom, prénom ou raison sociale : LAURIERE TP (Centre de travaux CASTELLO Tonnay-Charente)
 Adresse : 4 rue de Lagut, 2400 SAINT FRONT DE PRADOUX
 N° de téléphone : 05 53 82 80 00 N° de Fax : 05 53 81 28 42 Email : faye.lauriere@groupe-lauriere.com
 Chantier suivi par : (mention obligatoire) M. **BARREAU DIEGO** N° Portable : **06 82 80 86 12**

6 - PERIODE D'INTERVENTION (si demande d'autorisation d'entreprendre)

Début: 17/01/2022 Fin : 11/03/2022 Durée des travaux : 8 semaines
 (*) Cocher la case correspondante

7 - REMBLAYAGE DES TRANCHÉES - RÉFECTION DE CHAUSSÉE

Profondeur moyenne de la tranchée : 2 m

Enrobage et lit de pose

Matériaux envisagés : Gravier 2/4

Épaisseur 0.10m lit de pose et 0.20m enrobage sur la conduite (PVC 106.6/125)

Remblayage

Matériaux extraits (fournir l'identification des sols suivant classification GTR = caractéristiques des matériaux en place - essais de teneur en eau obligatoire - et conditions de réemploi selon GTR) (**)

▪ Matériaux apportés 0/31.5 GNT

Réfection des assises de chaussées, trottoirs et accotements - Structure proposée : selon vos prescriptions

8 - EXPLOITATION DE LA ROUTE - SECURITE DE LA CIRCULATION

Proposition :

~~alternat par feux~~ ~~alternat par piquets K10~~ ~~alternat avec sens prioritaire par panneaux B15 C18~~

déviations - Autres mesures envisagées :

9 - PIECES JOINTES

▪ Plan de situation des travaux permettant de les situer par rapport à un repère connu (carrefour, pont...),

▪ Plan côté l'ouvrage projeté (échelles exploitables : 1/200, 1/500 ou 1/1000),

Coupes types de l'ouvrage projeté,

Fiche (s) d'identification des matériaux extraits réutilisés

Fiche (s) Technique Produit (des) matériaux d'apport

Dossier technique pour les réseaux de communications électroniques conformément à l'Arrêté ministériel du 26 mars 2007

Pouvoir autorisant le demandeur à agir pour le Maître d'Ouvrage

Autres _____

10 - ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Je soussigné M. FAYE Julien, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue.

Je m'engage à acquitter, si elle est instituée et sauf cas d'exonération prévu par la loi, la redevance d'occupation du domaine public correspondante au profit du Département.

Nom, prénom ou raison sociale : Entreprise LAURIERE TP

Fait à TONNAY-CHARENTE Le : 03/12/2021

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



11 - AVIS DU MAIRE (pour travaux en agglomération)

Patrick CHALMETTE

Adjoint au maire

par délégation

Date de la transmission : 06.12.2021

Cachet et Signature



Les demandes établies en un (1) exemplaire sont à déposer deux (2) mois à l'avance à la mairie de la commune concernée qui transmettra, pour instruction des demandes, ces dossiers à l'agence ad hoc.

En l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception du dossier complet par l'Agence Territoriale, l'autorisation est réputée refusée.

Sur demande expresse du Maître d'Ouvrage, le refus peut être pris sous forme d'un arrêté

(*) Cocher la case correspondante

(**) Le réemploi de matériaux classés h ou th (humides ou très humides) est à proscrire